

CM du 5 juin 2026

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'article L 2121-11 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de Rostrenen convoqué le 29 mai 2026 s'est réuni en séance publique le 5 juin 2026.

M. le Maire ouvre la séance à 18h04.

Mme LORIOT LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance.

Le Maire, présidant la séance, procède à l'appel des présentes et recueille les pouvoirs.

Présentes :

ROBIC Guillaume – CLOAREC Julie – BOUCHEZ Guy – SIEZA Marie – MOUGEOT Jean-Pierre –
LORIOT LE GUILLOU Véronique – FLOHIC Louis – FLAGEUL Jeannot – MORZEDEC Christian –
BROUARD Cyril – JAGU Christophe – LUCAS Sandrine – LEBEUL Anne-Laure – TALEC Rozenn –
RETAIL Axel – RICHARD Gwénaëlle – LEFRESNE Cécile – VERGER Stéphanie – LE CAROFF Nicolas

Absentes ayant donné procuration :

LE COZ Gwendal à ROBIC Guillaume
DUMAS Delphine à LORIOT LE GUILLOU Véronique
LE GARLANTEZEC Hermine à CLOAREC Julie
MAZIERE Louise à SIEZA Marie

Absentes :

La condition de quorum étant atteinte avec 19 membres la séance du Conseil peut commencer.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance et soumet à délibération les différents points inscrits.
En fin de séance, il est laissé un temps pour l'examen de questions diverses éventuelles.

ORDRE DU JOUR

<u>Délibération n°</u>	<u>Objet</u>	<u>Rapporteur·e</u>
DB_260605-01	Désignation des délégué·es en vue de l'élection sénatoriale	Guillaume ROBIC
DB_260605-02	Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier : Élection	Julie CLOAREC
DB_260605-03 MOUGEOT	Détermination du nombre de représentant·es au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	Jean-Pierre
DB_260605-04	Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal	
DB_260605-05	Informations portées à connaissance du Conseil municipal	
DB_260605-06	Désignation d'un·e correspondant·e défense	

DB_260605-01 Désignation des délégué·es en vue de l'élection sénatoriale

Rapporteur : Guillaume ROBIC

Vu le code électoral et notamment les articles L.280 à L.293 et R.130-1 à R.148 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection sénatoriale ;

Vu l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor fixant le nombre de délégué·es pour chaque commune ;

Il sera procédé à l'élection de sept délégué·es titulaires et quatre suppléant·es en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2026.

Il a été demandé à chaque groupe de candidat·es, afin de permettre l'impression des bulletins de vote, d'adresser par courriel à la direction générale des services leur liste de candidat·es pour le 5 juin 12h.

Les candidat·es titulaires et suppléant·es sont élu·es simultanément sur une même liste paritaire (femme – homme – femme... ou homme- femme – homme...) suivant le système de la représentation proportionnelle, avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Deux listes sont parvenues en mairie.

La liste de la majorité municipale menée par Mme Julie Cloarec composée de :

- | | |
|--------------------------------|------------|
| 1. Julie CLOAREC | titulaire |
| 2. Guy BOUCHEZ | titulaire |
| 3. Marie SIEZA | titulaire |
| 4. Jean-Pierre MOUGEOT | titulaire |
| 5. Véronique LORiot LE GUILLOU | titulaire |
| 6. Gwendal LE COZ | titulaire |
| 7. Gwénaëlle RICHARD | titulaire |
| 8. Louis FLOHIC | suppléant |
| 9. Hermine LE GARLANTEZEC | suppléante |
| 10. Jeannot FLAGEUL | suppléant |
| 11. Anne-Laure LEBEUL | suppléante |

La seconde liste menée par M. Nicolas Le Caroff composée de :

- | | |
|----------------------|------------|
| 1. Nicolas LE CAROFF | titulaire |
| 2. Stéphanie VERGER | suppléante |

Sont élu·es :

La liste de la majorité municipale menée par Mme Julie Cloarec :

- | | |
|--------------------------------|------------|
| 1. Julie CLOAREC | titulaire |
| 2. Guy BOUCHEZ | titulaire |
| 3. Marie SIEZA | titulaire |
| 4. Jean-Pierre MOUGEOT | titulaire |
| 5. Véronique LORiot LE GUILLOU | titulaire |
| 6. Gwendal LE COZ | titulaire |
| 7. Gwénaëlle RICHARD | suppléante |
| 8. Louis FLOHIC | suppléant |
| 9. Hermine LE GARLANTEZEC | suppléante |
| 10. Jeannot FLAGEUL | suppléant |

La seconde liste menée par M. Nicolas Le Caroff :

- | | |
|----------------------|-----------|
| 1. Nicolas LE CAROFF | titulaire |
|----------------------|-----------|

Le Conseil municipal prend acte du résultat de l'élection.

DB_260605-02 Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier : Élection

Rapporteure : Julie CLOAREC

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis d'appel à candidatures affichée en mairie le 13 mai 2026 et publié dans un journal d'annonces légales ;

La Commune est membre de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Glomel, Kergrist-Moelou, Rostrenen (CIAF).

Le Département a sollicité le 20 avril le renouvellement de la CIAF ; Conformément à la demande du Département et au délai requis (deux semaines au moins avant le Conseil municipal), un avis d'appel à candidatures a été publié afin de recevoir des candidatures pour le 5 juin 9h.

Trois contribuables qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint leur majorité et, sous réserve des conventions internationales, sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la communauté européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la Commune en tant que propriétaire ou nu-propriétaire sont candidats :

1. M. Jean CABARET (264 Keramour 22110 Rostrenen)
2. M. Daniel CORNEE (88 Kêr Adèle 22110 Rostrenen)
3. M. Jean-Marc THOMAS (7 Lokmaria 22110 Rostrenen)

Sont élus à l'unanimité des voix :

Titulaires

1. M. Jean CABARET (264 Keramour 22110 Rostrenen)
2. M. Daniel CORNEE (88 Kêr Adèle 22110 Rostrenen)

Suppléant

3. - M. Jean-Marc THOMAS (7 Lokmaria 22110 Rostrenen)

Le Conseil municipal prend acte du résultat de l'élection.

DB_260605-03 Détermination du nombre de représentant·es au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Rapporteur : Jean-Pierre MOUGEOT

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF) ;

Vu la délibération n°DB_260331-04.A du conseil municipal en date du 31 mars 2026 qui fixe le nombre des membres du conseil d'administration à seize en plus du Maire dont huit nommé·es par le Maire ;

Vu l'élection intervenue le 31 mars 2026 de huit représentant·es du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration du CCAS ;

Vu l'arrêté du Maire du 19 mai 2026 portant nomination de six membres pour siéger au Conseil d'administration du CCAS ;

Le Maire a nommé six administratrices et administrateurs sur proposition d'associations assurant des prestations directes auprès des personnes bénéficiaires du C.C.A.S et de l'action sociale.

Le Conseil d'administration du CCAS doit cependant respecter la parité entre les membres nommé·es par le Maire (six) et les membres élu·es par le Conseil municipal (huit).

Afin de se mettre en conformité avec le respect de la parité, il est proposé de réduire à douze le nombre d'administratrices et administrateurs siégeant au Conseil d'administration du CCAS en sus du Maire, Président de droit.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De réduire à douze le nombre d'administratrices et administrateurs siégeant au Conseil d'administration du CCAS en sus du Maire, Président et constate que sont membres du CCAS en qualité de représentant·es du Conseil municipal : M. Jean-Pierre MOUGEOT, Mme Marie SIEZA, Mme Gwénaëlle RICHARD, Mme Delphine DUMAS, Mme Hermine LE GARLANTEZEC et Mme Stéphanie VERGER.**

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la séance antérieure du Conseil Municipal a été rédigé et communiqué aux membres du Conseil Municipal. Aucune observation n'étant exprimée, le procès-verbal est arrêté.

- Commission de contrôle des listes électorales

Il a été transmis auprès de la Préfecture la composition suivante :

Liste : Majorité municipale

Titulaires : M. JAGU, Mme LEBEUL et Mme TALEC

Suppléant·es : M. FLAGEUL, M. MORZEDEC et Mme LUCAS

Liste : Tous pour Rostrenen

Titulaires : Mme VERGER et M. LE CAROFF

Suppléante : Mme LEFRESNE

- Commission intercommunale des impôts directs

Il a été transmis à la Présidente de la Communauté de communes du Kreiz Breizh les candidat·es ci-dessous.

M.	JEANNINGROS	Richard	2 HENT DERO
M.	CABARET	Jean	264 KERAMOUR
Mme	THOMAS	Marie Annick	7 LOKMARIA
M.	CANVAROUE	Philippe	3 RUE DU HAMBOUT
Mme	LE BOULCH	Nathalie	10 LOT. KASTELL DOUR
M.	LE BOEDDEC	Jean-Paul	9 RUE DU FAOUEDIG
M.	LE GOUARD	Philippe	1773 LE BELVÉDÈRE

- Tirage au sort pour la liste préparatoire 2027 des jurys d'assises

Trois titulaires :

- BERNARD Nathalie 662 Kenefu
- PINCHON Martine Pierrette Renée LUDE 6 Rue du Moulin
- RICOLLEAU Camille Claire Marie 5 Rue de la Marne

Six suppléant·es :

- OLY Isabelle FLAGEUL 33 Avenue Albert Torquéau
- GUILLEAU Jacqueline Josette 4 Rue des Cyprès
- LE BOULCH Josiane Anne Marie LE FOULER 1 Bis Rue du Château d'Eau
- LE GOFF Virginie 14 Cité du Manoir
- LOZACH Yoann Claude 9 Bis Cité Yves Le Bourge
- MADIC Tony 9 Rue de la Marne

- Délégations du Maire
Une demande de financement a été déposée auprès du Préfet pour l'installation d'une caméra pour la vidéoprotection du porche de la Collégiale.

- Présentation du rapport final de l'étude Référentiel foncier
Les membres du Conseil municipal sont conviés à une réunion de présentation du rapport final du cabinet SCE le mardi 30 juin à 18h à la cité administrative.

- Calendrier du Conseil municipal
La prochaine séance du Conseil municipal est prévue le mardi 30 juin à 19h30, sous réserve de confirmation.

DB_260605-06 Désignation d'un·e correspondant·e défense

Rapporteur : Guillaume ROBIC

Vu le courrier de Mme la Ministre des armées et des anciens combattants, signé le 29 avril 2026 ;

Madame la Ministre des armées et des anciens combattants a écrit aux Maires en sollicitant la désignation d'un·e correspondant·e défense pour chaque commune.

Elle entend renouveler l'animation du réseau des correspondant·es aux niveaux national, départemental et local.

La correspondante ou correspondant défense est l'interlocuteur·trice privilégié·e des autorités civiles et militaires pour toutes les questions relatives à la défense. Ses missions s'articulent autour de trois axes principaux :

- Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits ;
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense ;
- Animer des actions locales (cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontres avec des anciens combattants).

La correspondante ou correspondant est proposé par le Maire parmi les membres du Conseil.

Le Maire sollicite l'approbation du Conseil pour proposer

Mme Julie CLOAREC en qualité de correspondante défense, titulaire

M. Jeannot FLAGEUL en qualité de correspondant défense, suppléant.

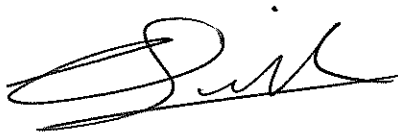
Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, sont élu·es à l'unanimité :

- Mme Julie CLOAREC en qualité de correspondante défense, titulaire

- M. Jeannot FLAGEUL en qualité de correspondant défense, suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire met fin à la séance du Conseil Municipal à 18h27.

Secrétaire de séance :



Le Maire :

